

PROCES VERBAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 13 avril à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de **GRAINVILLE-SUR-ODON**, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

MAURICE Emmanuel - DENOYELLE Patrick – ARTHAUD Marie-Claude - JOKIC Corinne - DUDOUIT Anne - DELANGE Jean-Luc - GERVAIS Marie-Paule - DROUET Richard - PORTAIS Enzo - CINEUX Noémie - HILT Stéphanie.

Membre absents excusés : DAHOUX Audrey donne pouvoir à DENOYELLE Patrick, CACHARD Kylian donne pouvoir à MAURICE Emmanuel, TREHET Florent.

Membre absent : CADOR Loïc.

Secrétaire de séance : ARTHAUD Marie-Claude

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres en exercice, 11 membres sont présents.

OBJET : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif, reconnu d'utilité publique, dont la mission est de sauvegarder le patrimoine local, non protégé et en péril, et de le valoriser.

Organisée en délégations régionales essentiellement composées de bénévoles, elle accompagne les projets des propriétaires (particuliers, collectivités ou associations) pour trouver des financements publics et privés afin que notre patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien : dons, mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et FDJ et aides de la Fondation sont les soutiens mobilisés pour la sauvegarde du patrimoine français.

La cotisation pour les communes de moins de 3 000 habitants est de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la durée de son mandat et autorise le maire à signer tout document y afférant.

La cotisation d'un montant de 200 € sera prélevée à l'article 6281 du budget primitif 2026.

OBJET : INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-37,

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, notamment sont article 3.6 relatif à la compétence << IRVE >> infrastructures de recharge pour Véhicules électriques,

Vu les conditions techniques, administratives et financières de l'exercice de la compétence << Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables >> validées par délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023,

Considérant que l'Etat a fait du développement des Véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre,

Considérant que le SDEC ENERGIE a précédemment déployé un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce a travers un maillage cohérent du territoire,

Considérant que le SDEC ENERGIE, a défini, conformément au décret n° 2021-565 du 10 mai 2021, un Schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Calvados pour la période 2023-2027.

Considérant que ce schéma directeur, validé par délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 30 mars 2023 et par la préfecture par avis favorable notifié au syndicat le 12 juin dernier 2023 ; propose d'installer une borne de recharge sur le territoire de la commune de Grainville-sur-Odon en 2026,

Considérant que la commune de Grainville-sur-Odon, souhaite voir implanter une borne de recharge rapide pour véhicules électriques sur son territoire, sur 1e site suivant :

- Grainville-sur-Odon, rue de la 15^{ème} Division Ecossoise, voirie communale

Considérant que l'installation de la borne par 1e SDEC ENERGIE ne requiert pas de participation financière a l'investissement de la commune (en application des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE).

Considérant que les frais de fonctionnement de la borne sont pris en charge par le SDEC ENERGIE, qui perçoit également les recettes associées.

Considérant que la borne est installée sur le domaine public, la commune s'engage a mettre a disposition du SDEC ENERGIE, a titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- MET a disposition du SDEC ENERGIE, a titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40m2 ;
- APPROUVE le projet et les conditions d'implantation de la borne située a Grainville-sur-Odon, rue de la 15^{ème} Division Ecossoise.

Informations diverses

*** Point travaux :**

* Les travaux de l'ancienne maison à transformer en dépôt de pain prennent forme, l'entreprise « Pierre Peinture » a réalisé l'ensemble des peintures des murs intérieurs ainsi que les deux poutres en bois apparentes. Les cloisons isothermes ont également été posées par l'entreprise SCTG.

* Les agents des services techniques ont réalisé des parterres sur quelques emprises pour accueillir des massifs de fleurs sur la commune.

* Il est prévu d'installer une borne de chantier à l'aire de loisirs, ce compteur provisoire équipé de plusieurs prises est essentiel pour les événements temporaires et sans avoir besoin d'accéder au réseau électrique. Une demande de devis a été formulée auprès de l'entreprise LE BRETON.

*** Point sur la signature auprès du notaire le 10 avril pour la rétrocession des espaces communs du lotissement « Les Grandes Terres 1 »**

Quelques jours avant la date de signature, Monsieur le Maire a reçu « à sa grande surprise » deux projets d'actes pour la rétrocession de deux lotissements « les grandes Terres 1 » et « les Grandes Terres 2 ».

La municipalité a pris deux délibérations le 19 juin 2025 pour intégrer ces deux lotissements assortis de réserves, dont :

- une pour le surpresseur du lotissement les Grandes Terres 1 (faisant l'objet d'une clause dans l'acte de vérification du bon fonctionnement et le cas échéant de la remise en état)
- de plusieurs réserves pour le lotissements les Grandes Terres 2 portant sur la remise en état des espaces verts (notamment la taille des arbres, la tonte, reprise des massifs, la remise à niveau de la parcelle engazonnée située à l'intersection de la rue Hubertine Auclert et de la rue Esther Duflo). A ce jour les réserves non pas été levées.

Monsieur MAURICE a signé l'acte de rétrocession des espaces communs pour le 1^{er} lotissement. Il est convenu de recevoir sur site les représentants d'EDIFIDES pour faire un point sur les travaux à réaliser au lotissement les Grandes Terres 2 (actuellement les Grandes Dames).

*** Point sur les illuminations de Noël**

Le marché de 4 ans avec l'entreprise titulaire NAIXIA est arrivé à son terme. Une consultation va être menée par Madame DAHOUX auprès de 3 entreprises (NAIXIA, LOIR ILLUMINATION ET ILLUMINATIONS SERVICE). Le coût annuel des illuminations est de 4 900 € TTC. Monsieur DENOYELLE indique que la rue de Fribourg n'était pas dans le périmètre des illuminations, il explique que cette rue était en travaux, il serait souhaitable de l'intégrer dans cette consultation.

*** Point sur le projet de la double micro-crèche**

Les porteuses du projet ont sollicité un courtier auprès des banques, elles espèrent acquérir le terrain communal de l'ancienne laiterie au second semestre 2026 (*délibération du 15 octobre 2024 autorisant Monsieur le Maire à céder ce bien au prix de 85 000 € avec une marge de 10%*) et entreprendre les travaux de démolition par la suite.

*** Point sur la rencontre avec le référent territorial du Travail d'Intérêt Général**

Monsieur le Maire, accompagné de son 1^{er} adjoint et du responsable du service techniques, a rencontré Monsieur CALLY, référent territorial, pour présenter le dispositif de la peine de travail d'intérêt général (TIG). Il s'agit d'une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail que la personne condamnée doit effectuer sans rémunération au sein d'une structure agissant dans l'intérêt collectif. Une personne est concernée sur la commune, pour environ 130 heures. Monsieur BLIN a déjà eu l'occasion d'encadrer les personnes condamnées sur son ancienne affectation.

*** Point sur les dotations de l'Etat**

Les dotations estimées dans le chapitre 74 du Budget Primitif de l'année 2026 sont légèrement en dessous des notifications reçues de l'Etat, elles représentent une augmentation de 15 000 € environ.

*** Point sur les bouchons de pièges à frelons à pattes jaunes**

La municipalité a fait l'acquisition d'une trentaine de bouchons conçus pour piéger les frelons à pattes jaunes (couramment appelés frelons asiatiques), une quinzaine ont été retirés en mairie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune bénéficiait d'un plan de lutte collective contre le Frelon asiatique dans le Calvados depuis 2017 et d'un financement à l'échelon des communes pour la destruction des nids secondaires qui se forment en été.

Monsieur le Maire explique que le plan d'aide auprès des collectivités à pris fin au 26 novembre 2025 et ne sera pas reconduit. Monsieur MAURICE regrette le désengagement du Département du Calvados.

Le conseil municipal devra réfléchir pour mettre en place une aide financière à la destruction de nids de frelons à pattes jaunes.

Date à retenir :

- commission travaux : mardi 5 mai 2026 à 18h30
- cérémonie du 8 mai : dimanche 10 mai 2026 à 9h00
- conseil municipal : le jeudi 21 mai 2026 à 19h00
- apéro concert : le 19 juin 2026

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LE 14 AVRIL 2026

La Secrétaire de séance
ARTHAUD Marie-Claude

le maire
Emmanuel MAURICE

